



# Les impacts de l'évolution des comportements sur l'assurance auto

Panorama des usages et enjeux pour l'assurance IARD

24 novembre 2014



# Contexte de l'étude Périclès Consulting

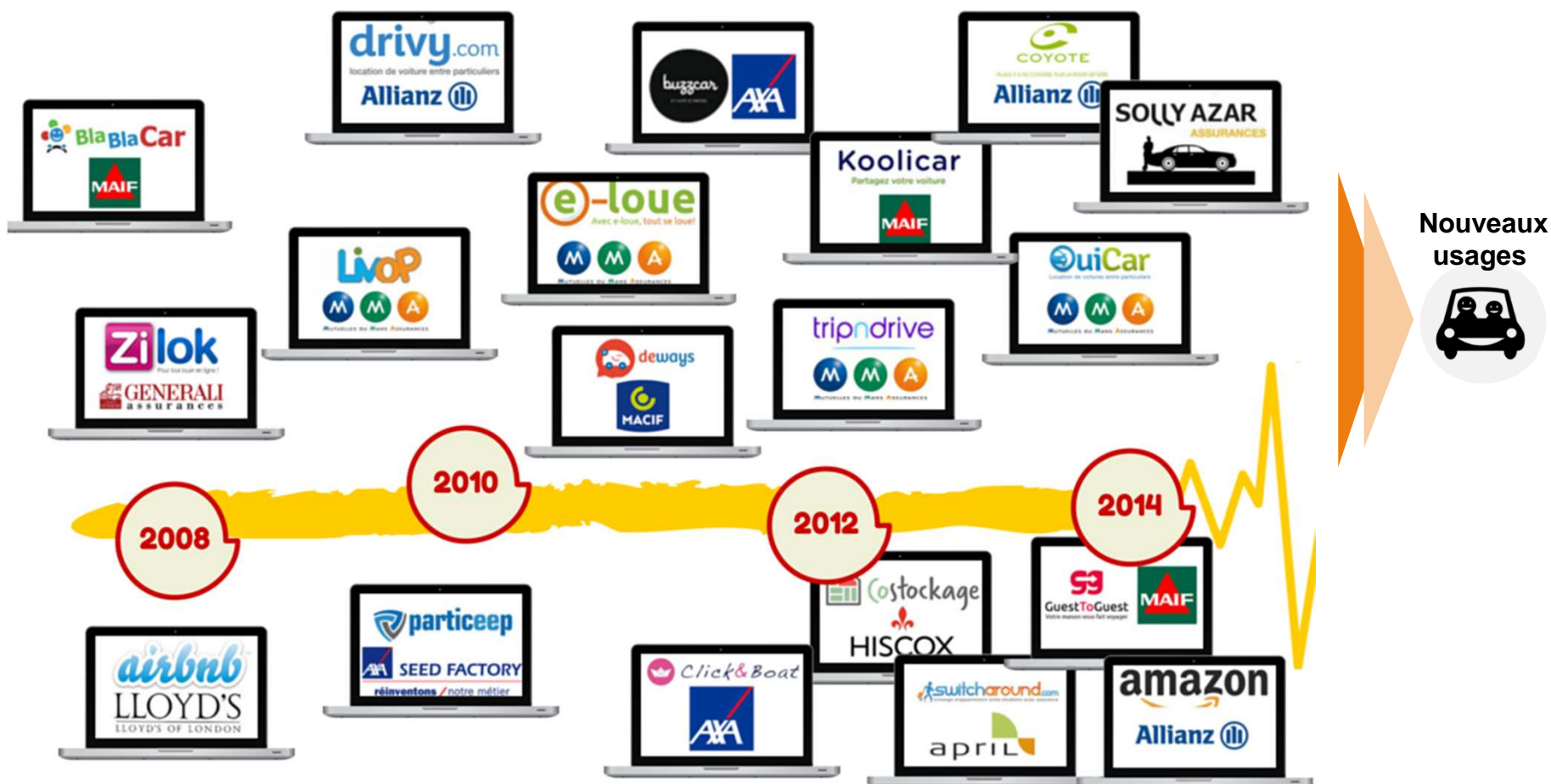
---

- Ce document est extrait d'une étude réalisée entre septembre et novembre 2014 visant à décrire, qualifier et catégoriser les nouveaux usages des véhicules automobiles par les particuliers, afin d'identifier avec l'aide de quelques acteurs significatifs de l'assurance Dommages les principaux enjeux du marché.
  
- La synthèse de l'étude partagée avec des partenaires sélectionnés\* a permis d'identifier un potentiel de croissance sur un secteur dont la masse assurée (ensemble du parc de véhicules) stagne puis diminue depuis 2011.
  
- Sommaire de la sélection :
  - A. Introduction**
  - B. Présentation des nouveaux usages**
  - C. Fiches d'identité des usages**
  - D. Enjeux pour l'assurance**

\* L'étude a notamment été présentée le 18 novembre aux membres de notre club Partenaires IARD

# A. Introduction

## Nouvelles matières assurables, nouveaux enjeux





### ■ L'avènement du **transport collaboratif** entre particuliers

- ▶ De nouvelles interfaces mettent en relation des propriétaires et des usagers pour des usages inédits, qui incitent à repenser le rôle de l'assurance

		Offre	Distance
1	Covoiturage	Place	Longue
2	Taxis non professionnels	Place	Courte
3	Locations entre particuliers	Véhicule	Longue

### ■ Des services professionnels profitent de l'engouement pour la **non propriété**

- ▶ D'autres pratiques nouvelles sont mieux encadrées au niveau assurantiel

		Offre	Distance
4	VTC	Place	Courte
5	Autopartage	Véhicule	Courte
6	LLD	Véhicule	Longue

### ■ Chaque usage est décrit à travers une **fiche d'identité**



### [ FOCUS AUTO ]



*Course aux économies auto*



*Désaffection des jeunes urbains pour l'automobile*



*Explosion de la « Peer / sharing economy »*



*Mobilité partagée : l'usage prime sur la propriété. Vers la fin de la voiture individuelle?*



- **Un flou juridique et assurantiel en matière de couverture et de prise en charge**
  - ▶ Aucun texte de loi sur le covoiturage ; une loi sur les VTC a été votée en octobre 2014
  - ▶ La FFSA indique que la couverture RC « *exclut les enfants de l'assuré, son conjoint ou son employé, si l'accident survient dans ses heures de travail.* »
  - ▶ Une **étude comparative des CG** au titre de la RC révèle que
    - Le co-voitureur est considéré comme un assuré au titre de la garantie RC...
      - « *Tiers : toute personne non conducteur n'ayant pas la qualité d'assuré* »
    - ... Contrairement à un passager à titre payant
      - « *Passager: toute personne transportée à titre gratuit et n'occupant pas la place du conducteur* »
  
- **Une dynamique entrepreneuriale à saisir pour les assureurs**
  - ▶ Les mutuelles (MMA, Macif, Maif...) sont les premières à se rapprocher des start-up
  - ▶ Les assureurs se rapprochent de cet écosystème de diverses manières: prise de participation, incubateur et fab lab (Axa Seed Factory, Allianz Riviera...), sponsoring, partenariat...
  - ▶ De nouveaux produits d'assurance « de fonction » et de nouveaux processus restent à inventer
  
- **L'émergence de nouvelles matières assurables profitera à de nouveaux acteurs digitaux si les acteurs traditionnels ne se positionnent pas**
  - ▶ 67% des assurés se déclarent capables de se tourner vers des assureurs **non conventionnels** à condition d'avoir une tarification et un service personnalisé \*

\* (Accenture - "Chaque assureur est un assureur digital")



08/2014

*Uber doit adopter des forfaits*

Fait appel et conserve la tarification horokilométrique, pourtant réservée aux taxis

09/2014

*Vote de la loi Thévenoud*

1 - Interdiction aux VTC d'informer avant réservation de la localisation et de la disponibilité d'un véhicule  
2 - Obligation de retour à la base pour les VTC en l'absence de réservation  
3 - Les taxis ont le monopole de la maraude électronique (registre de disponibilité à venir)

09/2014

*Maif investit 2,6m€ dans Koolicar*

1 - Financement le plus élevé d'un assureur dans la « sharing economy »  
2 - Drivy lève 8M€ en 05/2014 et BlaBlaCar lève 73M€ à l'été 2014 auprès de fonds d'investissement

09/2014

*UberPOP interdit en Allemagne*

1 - L'assurance des particuliers ne permet pas le transport à titre onéreux  
2 - En août, l'Allemagne avait temporairement interdit toute activité d'Uber

10/2014

*Solly Azar soigne les VTC*

1 - Propose une assurance aux 8 000 VTC français  
2 - Porteurs de risque: Generali Belgium: L'Equité

10/2014

*UberPOP, du "faux covoiturage"*

UberPOP est condamné pour "pratique commerciale trompeuse" par le Tribunal de Paris, mais continue d'opérer jusqu'au jugement d'appel

11/2014

*UberPop, un concurrent déloyal*

1 - UberPOP est attaqué par certains VTC. Le tribunal de commerce rendra sa décision le 21/11/2014  
2 - Lancement d'UberPool le 14/11 à Paris, solution de transport partagé entre particuliers, en option d'UberPOP

Début 2015







*Autolib atteint le seuil de rentabilité*

1 - Une fois la barre des 50 000 abonnés premium passée (40 000 abonnés à date)  
2 - Sur 2 600 véhicules, 50 sont reçus chaque jour pour maintenance ou réparation  
NB 70% des sinistres concernent un pare-choc

# B. Présentation des nouveaux usages

## Vue d'ensemble



	1. Covoiturage	2. Taxis non pros	3. Locations PàP	4. VTC	5. Autopartage	6. LLD
<b>Leader</b> <i>(site internet en lien)</i>						
<b>- Année lancement</b>	2006	2014	2010	2009	2011	1963
<b>- Nombre de membres utilisateurs</b>	10 M (Europe)	14K courses en 2 mois **	250K (Europe)	4M (Souscriptions mondiales/an**)	180K (10 000 locations/jour)	90K
<b>- Système de notation</b>	Oui (chauffeurs et passagers)	Oui (chauffeurs et passagers)	Oui (propriétaires et locataires)	Oui (chauffeurs et passagers)	Non	Non
<b>Modèle</b>	C2B2C *	C2B2C *	C2B2C *	B2C	B2C	B2C
<b>Prix fixé à l'avance</b>	Oui (payé à l'avance)	Non (devis trajet)	Oui (ajusté si retard)	Oui (à la course)	Non	Oui
<b>Niveau de commission de l'intermédiaire</b>	~ 15%	~ 25%	~ 30%	~ 25%	-	-
<b>Maturité de l'usage</b> <i>(cf ci dessous)</i>	En croissance	Emergent	En croissance	En croissance	En croissance	Mature

Niveau de maturité de l'usage	Intensité concurrentielle	Vitesse de développement	CA marché
Emergent	Faible	Faible	Faible
En croissance	Forte	Rapide	Fort
Mature	Forte	Faible	Fort

\* Relation de particulier à particulier via un intermédiaire internet

\*\* Estimation Techcrunch et presse Sites institutionnels



### Objectifs

Partager les frais de transport et alléger le trafic routier par l'utilisation d'une seule voiture particulière par plusieurs personnes effectuant le même trajet. La mise en relation s'initie via internet.

### Fonctionnement

- Le conducteur met à disposition des sièges dans son véhicule pour un trajet défini à l'avance, que les passagers peuvent réserver sur le site.
- **Marché:** Nombreux petits acteurs en France.
- **Leader:** Blablacar, leader sur le marché, revendique 10 millions d'utilisateurs en Europe en 2014, pour un trajet moyen de +300 km.
- Prix convenu et payé à l'avance.

### Critères d'éligibilité du propriétaire

- Utilisation à titre non professionnel et non commercial
- Permis de conduire et assurance sur le véhicule (non vérifiés)
- Pour les conducteurs de véhicules de fonction, vérifier que l'assurance leur permet de transporter des passagers et qu'elle les couvre

### Vision intermédiaire

**Maturité de l'usage :** en croissance

**Rémunération :** commission de 2€/trajet pour Dreever, 15% pour Blablacar (gratuit avant 2011, le financement de l'activité se faisant par la construction de plateformes pour entreprises)

### Acteurs



### Assurance

Les passagers sont couverts par la garantie responsabilité civile du contrat auto du conducteur/souscripteur. Certains assureurs annoncent pouvoir dénoncer le contrat s'ils ne sont pas prévenus de la pratique du covoiturage à l'avance.

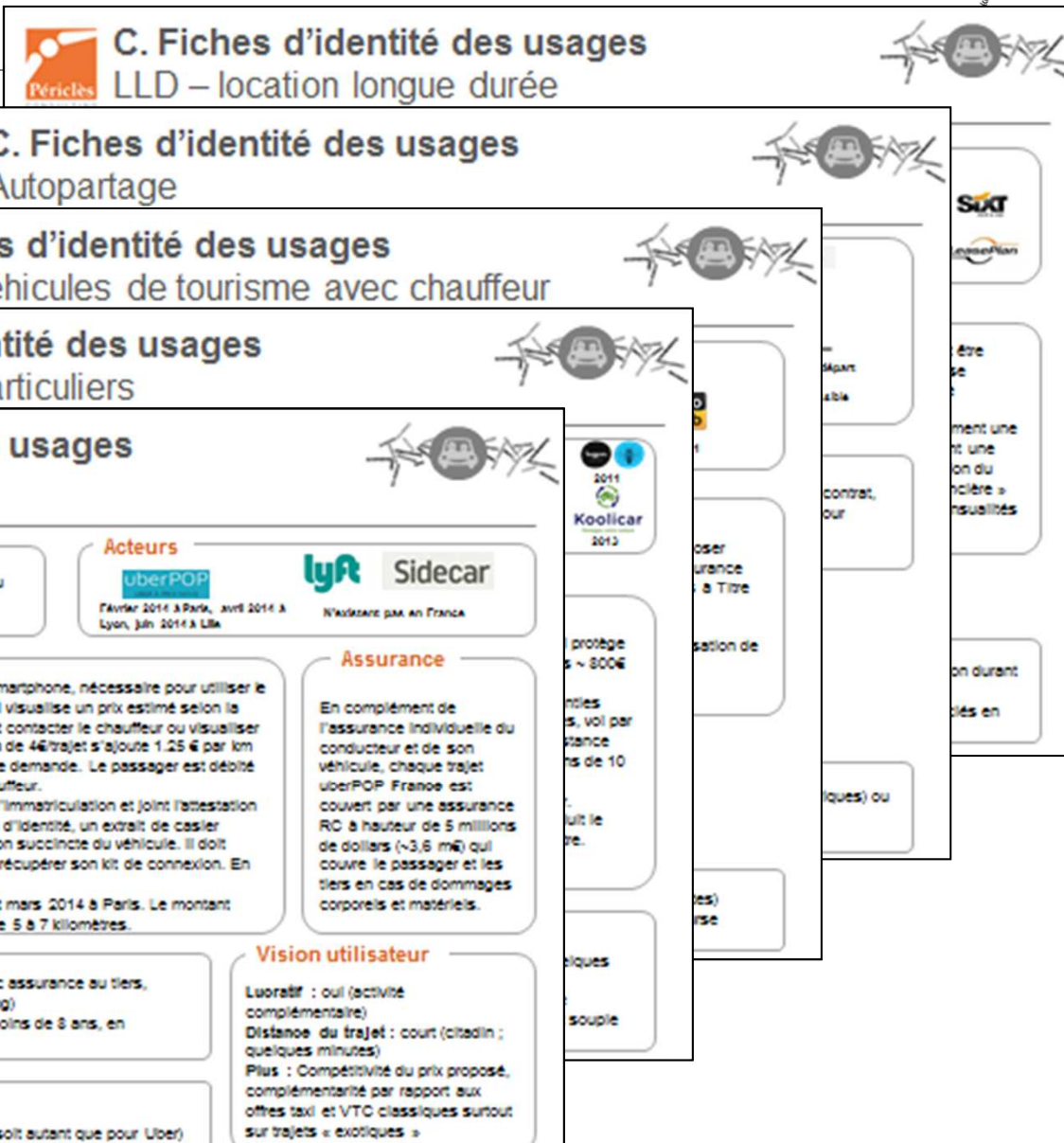
### Vision utilisateur

**Lucratif :** non (participation aux frais)

**Distance du trajet :** moyenne/longue (quelques heures) ou courte (déplacements pendulaires)

**Plus :** Amortissement des frais pour le propriétaire; trajet économique et point à point pour le passager





### C. Fiches d'identité des usages

#### Taxis non professionnels

**Objectif**  
Offrir à des conducteurs particuliers un complément de revenu en transportant des passagers à la demande, pendant leur temps libre, avec mise en relation via géopositionnement

**Acteurs**  
uberPOP (Février 2014 à Paris, avril 2014 à Lyon, Juin 2014 à Lille)  
lyft (Néerlandais par an France)  
Sidecar

**Fonctionnement**  
**Passager:** L'usager est géolocalisé via une application sur smartphone, nécessaire pour utiliser le service VTC. Selon l'adresse de destination qu'il renseigne, il visualise un prix estimé selon la durée et la distance de parcours. Il confirme son trajet, et peut contacter le chauffeur ou visualiser sa position en temps réel et ses évaluations. Au prix minimum de 4€/trajet s'ajoute 1.25 € par km et 0.15 € par minute (Uber), avec surtarification en cas de forte demande. Le passager est débité automatiquement du montant calculé par l'application du chauffeur.  
**Chauffeur:** A l'inscription, le chauffeur renseigne sa plaque d'immatriculation et joint l'attestation d'assurance, la carte grise, son permis de conduire, une carte d'identité, un extrait de casier judiciaire, des photos intérieures et extérieures, une description succincte du véhicule. Il doit ensuite suivre une formation/test en ligne de 45 minutes puis récupérer son kit de connexion. En moyenne, les chauffeurs effectuent 1,2 trajet /heure.  
**Leader:** UberPOP a généré 180 000€ de courses en février et mars 2014 à Paris. Le montant moyen d'une course était de 13 euros, pour un trajet moyen de 5 à 7 kilomètres.

**Assurance**  
En complément de l'assurance individuelle du conducteur et de son véhicule, chaque trajet uberPOP France est couvert par une assurance RC à hauteur de 5 millions de dollars (~3,6 m€) qui couvre le passager et les tiers en cas de dommages corporels et matériels.

**Critères d'éligibilité**  
• Propriétaire: titulaire du permis B depuis plus de 3 ans, avec assurance au tiers, carte grise du véhicule à son nom (en propriété, LLD, leasing)  
• Véhicule: 4 ou 5 portes compacte ou berline standard de moins de 8 ans, en excellent état intérieur et extérieur

**Vision intermédiaire**  
**Maturité de l'usage:** émergent  
**Rémunération:** 24,2% de commission TTC (pour UberPOP, soit autant que pour Uber)

**Vision utilisateur**  
**Luoratif:** oui (activité complémentaire)  
**Distance du trajet:** court (citadin; quelques minutes)  
**Plus:** Compétitivité du prix proposé, complémentarité par rapport aux offres taxi et VTC classiques surtout sur trajets « exotiques »

# D. Enjeux pour l'assurance

## Couverture actuelle



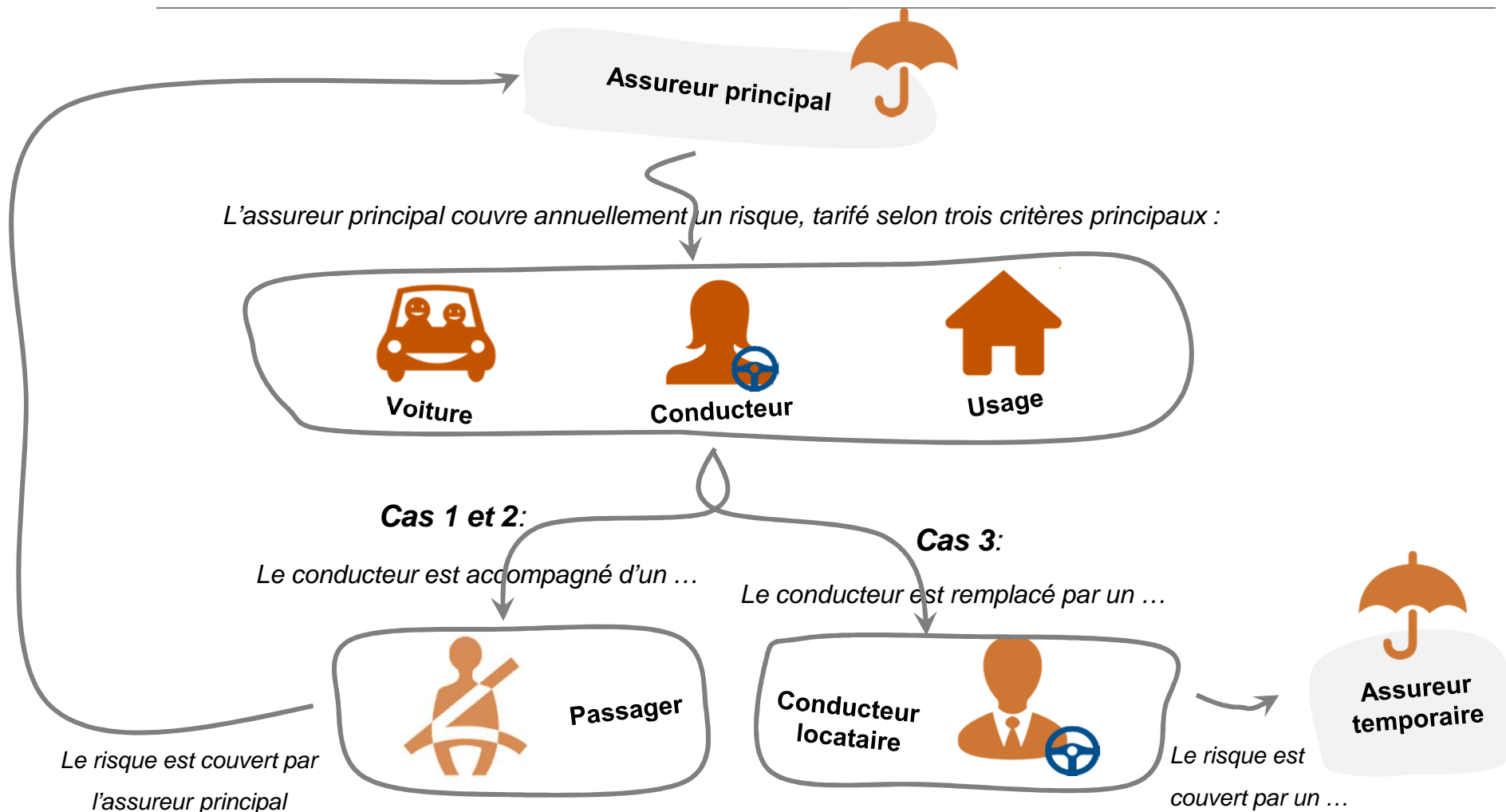
	1. Covoiturage	2. Taxis non pros	3. Locations PàP	4. VTC	5. Auto partage	6. LLD
Assurance proposée par l'intermédiaire *	<b>Aucune</b>	<b>Conducteur: non</b> Passager: oui	Oui (tous risques)	<b>Aucune **</b>	Oui	Oui
Niveau d'assurance minimum véhicule	Tiers	Tiers	Tiers	RC Pro souscrite par le transporteur	Tous risques	Variable
Cadres juridiques et assuranciers clairs et respectés	Oui	<b>Non</b>	Oui	Oui (assuranciel); <b>Non</b> (réglementaire)	Oui	Oui
Observations	Le covoitureur est assuré au titre de la garantie RC du contrat automobile (cf. analyse des définitions des assurés au titre de la garantie RC)	En complément de leur assurance personnelle, UberPOP couvre les conducteurs en <b>France</b> avec une assurance RC pour tous trajets effectués via l'application. L'absence de cette couverture en Allemagne, a conduit à l'interdiction du service UberPOP car l'assurance personnelle des conducteurs exclut le transport à titre onéreux.  En France, l'offre a été abusivement présentée comme du covoiturage (100k€ amende le 15 oct.).	L'assurance est proposée par l'assureur partenaire du site de mise en relation.	Les chauffeurs Uber doivent souscrire à une assurance RC transport de personnes à titre onéreux et à une RC exploitation (couvrant par ex les dommages aux bagages). De nouveaux acteurs développent des offres spécifiques pour ce marché.  Contrairement au règlement VTC, Uber affiche un prix estimatif, non pas définitif, à l'avance, couplé à une solution de paiement dématérialisée innovante.	Pas d'enjeu d'accompagnement côté assurance, même si le développement de l'usage peut présenter des opportunités (surcouverture évitable, contournement du site de mise en relation, sous-location etc.)	

\* Conducteur et passagers

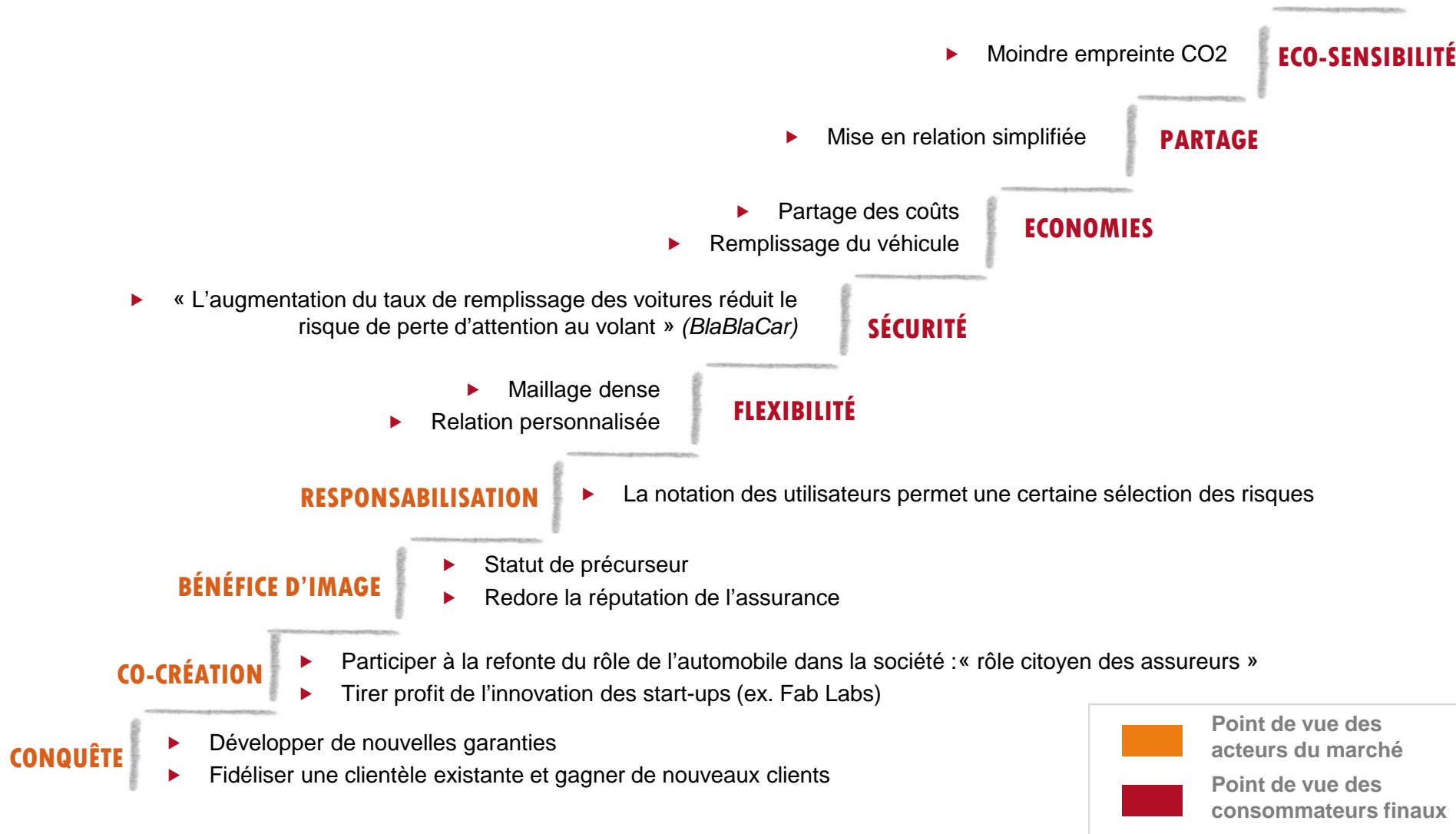
\*\* Aux USA, Uber fournit à ses chauffeurs UberX (la voiture leur appartient) une assurance dommage lors de l'attente de passagers, et tous risques une fois le trajet accepté

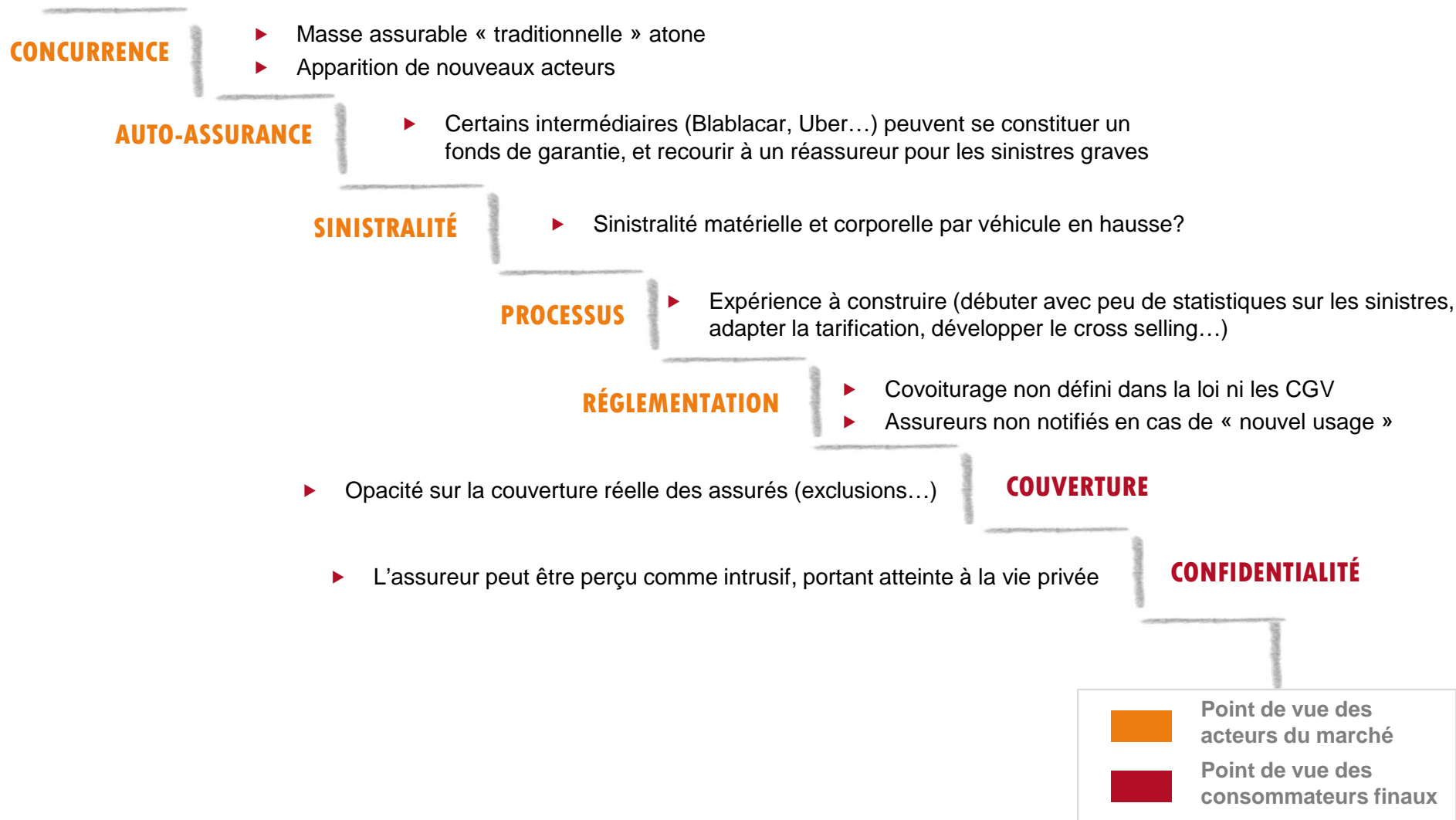
# D. Enjeux pour l'assurance

## Illustration de nouveaux usages



Dans le cas d'une location entre particuliers, l'assureur de l'intermédiaire doit couvrir les usages de **conducteurs** qu'il ne connaît pas mais également de **véhicules** qu'il ne connaît pas plus...







BANQUE - FINANCE - ASSURANCE - PROTECTION SOCIALE

10 rue Chauchat  
75009 Paris

Tél. : +33 (0)1 42 94 04 01

Fax : +33 (0)1 42 94 04 02

David Farcy  
Associé

[dfarcy@pericles-consulting.com](mailto:dfarcy@pericles-consulting.com)

Xavier de Corson  
Directeur

[xdecorson@pericles-consulting.com](mailto:xdecorson@pericles-consulting.com)

Christelle Rancev  
Supervising Manager

[crancev@pericles-consulting.com](mailto:crancev@pericles-consulting.com)

Stéphanie Colly  
Responsable Communication

[scolly@pericles-group.com](mailto:scolly@pericles-group.com)

